

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2016

Excusés : J. Gallin-Martel (pouvoir à M. Rival), C.Jacobs (pouvoir à R. Dolin)

Secrétaire de séance : Viviane Bonnet

Compte-administratif 2015 : Le compte administratif 2015 est examiné en fonctionnement et investissement. La section de fonctionnement est arrêtée à 1 913 035.67€ de recettes pour 1 489 535.32€ de dépenses, soit un excédent de l'exercice de 423 500.35€, auquel il faut ajouter l'excédent de fonctionnement 2014 de 426 330.25€, soit un excédent global de fonctionnement de 849 830.60€. La section d'investissement est arrêtée à 476 201.98€ de recettes et 486 138.29€ de dépenses soit un déficit de l'exercice de 9 936.31 € auquel il faut retrancher le déficit d'investissement de 2014 de 252 330.42 € soit un déficit global d'investissement de 262 266.73 €. Les restes à réaliser sont de 159 106.25 €. L'excédent global des deux sections est de 587 563.87€.

Le compte administratif est mis aux voix par le deuxième adjoint, hors de la présence du Maire. Après réponse à une question concernant les restes à réaliser, le Compte Administratif 2015 est adopté par 14 voix pour et 3 abstentions, deux élus ne prenant pas part au vote.

Vote du compte de gestion du trésorier : Le compte de gestion du trésorier présente les mêmes chiffres que le compte administratif. Approbation à l'unanimité.

Affectation des résultats : Proposition d'affecter 421 372.98€ au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser et 428 457.62 € au compte 002 en excédent de fonctionnement. (Unanimité)

Vote des taux communaux des trois taxes : Afin de contribuer à reconstituer en partie la capacité d'autofinancement réduite par le prélèvement opéré sur la Dotation Globale de Fonctionnement, proposition d'augmenter les taux de 2% en plus de la réactualisation forfaitaire des bases de 1 %. Le Taux de la Taxe d'Habitation passe de 5,98% à 6,09%, (Taux moyen départemental 21,14%) celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties passe de 15,25 % à 15,55% (Taux moyen départemental 27,96%), celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties passe de 48,50% à 49,47% (Taux moyen départemental 60,41%). Les taux sont approuvés par 15 voix pour, 3 contre et une abstention.

Vote du budget 2016 : Proposition d'arrêter la section de fonctionnement à 2 189 832,62€ en recettes et en dépenses en inscrivant un prélèvement de 600 783,00€ pour la section d'investissement.

Proposition d'équilibrer la section d'investissement à 1 148 399,98€ en recettes et en dépense sans recourir à l'emprunt. Les dépenses nouvelles d'investissement seront de 522 131,13€, dont 250 000,00€ pour l'aménagement des services techniques, 93 402,00€ en voiries, 62 630€ en bâtiments, 25 000,00€ pour les mises en accessibilité, 20 000,00€ en hydraulique, 20 000 pour la révision du plu etc...(16 pour, 3 abstentions)

Plan pluriannuel d'investissements : Les capacités d'autofinancement étant en diminution, la commission travaux propose d'échelonner un gros investissement par an. Proposition de la liste suivante : 1/Salle de judo, 2/ Changement de la moquette du Stade des Mûriers qui arrive à 15 ans d'âge, 3/ couverture d'un court de tennis, 4/ aménagement de la Rue de Ruffieu, 5/ Aménagement

du ruisseau de Bussin afin de modifier la zone violette du PPR. (Le plan pluri annuel qui donne une intention est adopté par 16 voix pour et 3 abstentions)

Vote des subventions 2016 aux associations :

ACCA : 150.00 €, ALEP ART ET CULTURE : 500.00 €, ALEP PLEIN AIR : 455.00 €, ALEP YOGA : 75.00 €, AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 760.00 €, ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ÉGLISE DE VERMELLE : 500.00 €, BADMINTON : 150.00 €, BASKET CLUB : 2 100.00 €, GROUPE DES RETRAITES SPORTIFS DE NIVOLAS : 150.00 €, COOPERATIVE SCOLAIRE : 75.00 €, CLUB SPORTIF NIVOLESIEN : 2 500.00 €, CYCLO CLUB NIVOLAS : 150.00 €, DON DU SANG : 150.00 €, ESPOIR GYMNIQUE NIVOLAS : 2 100.00 €, FNACA : 150.00 €, GYM ADULTES NIVOLAS : 150.00 €, HATHA YOGA ENERGIE : 100.00 €, JUDO : 600.00 €, NOIR D'ARGENT : 150.00 €, PETANQUE CLUB (Loisirs) : 150.00 €, PETANQUE 38 : 200.00 €, CHORALE EN PLEIN CŒUR : 100.00 €, SOU DES ECOLES DE BOUSSIEU : 1 000.00 €, SOU DES ECOLES DE NIVOLAS VERMELLE : 2 300.00 €, TENNIS CLUB : 700.00 €

Autres associations ou organismes : ARC EN CIEL : 30.00 €, ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DELPHINE NEYRET : 150.00 €, AFSI : 100.00 €, BIBLIOTHEQUE DU CENTRE HOSPITALIER DE BOURGOIN : 100.00 €, CENTRE REGIONAL LEON BERARD (Association aide familles) : 300.00 €, CHAMBRE DES METIERS DE L'ISERE : 288.00 €, DDEN : 30.00 €, FONDATION DU PATRIMOINE : 100.00€, LES RESTOS DU CŒUR : 350.00 €, MFR MOZAS : 48.00 €, CENTRE EDUCATIF CAMILLE VEYRON : 48.00 €, SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (section de Bourgoin-Jallieu) : 100.00 €, UDAI : 40.00 € (Les subventions sont votées à l'unanimité)

Bibliothécaire : Création poste à 30 heures hebdomadaire - suppression poste à 27 H 30 – Le poste de bibliothécaire avait été créé à 27h30, car la titulaire n'étant pas sûre de pouvoir aller jusqu'à 15 annuités pour justifier d'une retraite CNRACL, il était judicieux de maintenir son poste à moins de 28h et de l'affilier à l'IRCANTEC. Constat a été fait que cela induisait des heures complémentaires régulièrement, d'où la nécessité de passer à 30h hebdomadaires. (Unanimité)

Transfert de compétence mobilier urbain lié au transport public de voyageurs entre la CAPI et ses communes membres : L'acquisition et l'entretien des abris bus étaient de la compétence des communes alors qu'ils ont toujours été pris en charge par la CAPI, en tant que complément indispensable aux transports urbains. Proposition de transférer cette compétence à la CAPI. Ce transfert n'entraîne aucun transfert de charge et sera neutre pour la commune. (Unanimité)

Convention documentation avec la CAPI : Proposition de reconduire la convention de documentation dans le cadre de la mutualisation. Choix de l'option « petites communes » - 727.06€. Unanimité)

Convention avec les Francas de l'Isère pour la gestion des animateurs du Centre de Loisirs : Reconduction de la convention annuelle pour la gestion du directeur et des animateurs du Centre de Loisirs. (Unanimité)

Rapport annuel de la bibliothécaire : Heures d'ouvertures: 10h30 par semaine. Fonds propre: 10175 livres dont 4 166 livres adultes. Acquisitions 2015 : 577 ouvrages – éliminations : 24. Abonnements périodiques : 7 pour adultes et 11 pour enfants. Lecteurs actifs : 524 dont 235 adultes. 13 438 prêts par an dont 3 330 adultes. 9 bénévoles.

Commissions communales :

Culture : La fête d'été sera animée par les Pompiers, avec concours de pétanque, des animations pour les enfants l'après-midi. Le soir repas « Paëlla », animation disco et feu d'artifice.

Information sur les deux soirées contes de la bibliothèque avec « Il était Plusieurs fois » et une soirée contes pour adulte. Un concert décentralisé de Jazz est prévu le 29 Juin dans la cour de l'école. Une séance sera accueillie dans le cadre de la biennale du cirque de la CAPI.

Commission des travaux : liste des travaux qui seront programmés en bâtiment et en voirie cette année. Accord pour la pose d'un limiteur de bruit au Foyer pour un montant de 4 139,88€ et pour la poursuite de l'îlot central sur la RD 2085 et un cheminement vélo en bordure du parking du routier pour un montant de 17 487,60€

Commission environnement: Réflexion amorcée sur le tri sélectif. Dans ce but la commission sera élargie à J.P. Mailles et B. Belony.